



PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2015

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

**M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)
Mme Bibiane Gagnon**

ABSENT :

M. Rodrigue Ouellet

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Trois (3) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-67

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2015

15-68

Il est proposé par madame Nancy Pineault
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2015.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

15-69

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,

appuyé par madame Nancy Pineault
et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois d'avril au montant de **30 321.55\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois d'AVRIL 2015.

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION **REPRÉSENTATIVITÉ À LA TABLE DE LA MRC DE LA MITIS**

15-70

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier ne donne pas suite à la demande du conseil de la municipalité de La Rédemption, concernant la représentativité à la table de la MRC de La Mitis.

LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

15-71

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil paiera (sous forme de don) le repas du midi aux bénévoles lors du Grand nettoyage du printemps qui aura lieu samedi le 6 juin prochain.

VACANCES ANNUELLES ACCUMULÉES DE LA DG

15-72

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise le paiement de trois semaines de vacances annuelles accumulées à Josette Bouillon, directrice générale.

DEMANDE DE PALETTES EN BOIS

15-73

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la demande de monsieur Michel Garon afin de lui céder,

gratuitement, des palettes en bois.

6. MRC DE LA MITIS

M. Le maire fit son compte-rendu à la séance du 10 avril dernier.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. ENGAGEMENT DE MONSIEUR RAOUL GARON, MANOEUVRE

15-74

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, au nom de la municipalité, le contrat d'engagement de monsieur Raoul Garon.

Début de l'emploi à temps plein, du 10 mai au 12 septembre 2015.

9. GARAGE MUNICIPAL + VOIRIE

Réparer quelques nids de poule.

10. SÉLECTIONNER L'ENTREPRENEUR POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX

Trois entrepreneurs ont de l'intérêt à la demande d'entretien des chemins municipaux :

- Les constructions Jalbert et Pelletier
- Les entreprises Ernest Normand
- Les excavations Dany Desrosiers

Le conseil choisira, le moment venu, celui dont le taux est le plus bas.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

15-75

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le règlement de construction afin d'alléger celui-ci, de le rendre moins contraignant pour la population et faciliter son application;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 6 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 6 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 avril

2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Alain Goulet, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 204

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 205 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

15-76 **CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre la vente de produits alimentaires comme usage complémentaire à un établissement public;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 6 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 6 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a été tenue le 10 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU'UN second projet de règlement a été adopté le 10 avril 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 205.

13. DOSSIERS DES ÉLUS

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA TARIFICATION CONCERNANT L'ENTRAIDE PAR UNE INTERVENTION DU SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

15-77 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier possède une caserne, « caserne 24 » sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne ne fait pas parti du regroupement du Service de Sécurité Incendie du Secteur Ouest de La Mitis (SSISOM);

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne a porté assistance à plusieurs reprises depuis son acquisition;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire faire parti du protocole d'entente relativement à la tarification concernant l'entraide pour une intervention du service de la protection contre l'incendie.

**MAINTIEN DU FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA
FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT**

15-78 **CONSIDÉRANT** que le secteur de la forêt et de l'industrie de l'aménagement forestier représente une part importante de l'activité économique du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la fin du Programme de création d'emplois en forêt a été annoncée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard;

CONSIDÉRANT que cette décision va se traduire par une coupure budgétaire de 5 M\$ et la perte de 200 emplois au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi en rapportait six;

CONSIDÉRANT que nous sommes à l'approche d'une nouvelle saison de travail pour les travailleurs forestiers;

CONSIDÉRANT que le financement actuel de la mise en valeur de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent ne suffit pas à répondre aux besoins d'aménagement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les divers partenaires de la forêt privée au Bas-St-Laurent (Groupements forestiers, Conférence régionale des élus(es), Syndicat des producteurs forestiers, Agence de mise en valeur des forêts privées et industries) ont comme objectif de doubler la récolte de bois d'ici à trois ans;

CONSIDÉRANT qu'il est important de maximiser les investissements passés de la forêt privée.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs maintienne le budget consacré à l'aménagement de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent, au même niveau qu'en 2013.

14. VARIA

- 1. Pavillon Euclide-Fournier, piètre état**
- 2. Journal, achat d'une nouvelle imprimante**

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-79 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu de lever la séance à 21h15.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.